

Société de l'information : caractéristiques et enjeux pour les professionnels de l'information

Jean-Philippe Accart

Bibliothèque nationale suisse -
Centre d'information Helvetica
Hallwylstrasse 15
3003 Berne - SUISSE
Email : Jean-Philippe.Accart@slb.admin.ch

Quelques mois sont passés et les vagues provoquées par le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) de décembre 2003 à Genève ne sont plus qu'un souvenir. Le concept de société de l'information suscite des interrogations, notamment par les professions de l'information et de la documentation, et le septicisme est toujours présent quant aux enjeux réels et aux résultats attendus. Un bilan des différentes actions menées par les bibliothèques s'avère nécessaire et bienvenu : hormis le fait que de nombreux professionnels de l'information de par le monde ont pris conscience de l'étendue de leur rôle, un des mérites du Sommet de Genève a été le dialogue possible entre professionnels de l'information, monde politique et représentants de la société civile. Les bibliothèques n'ont pas été ignorées dans les documents officiels finaux et certaines actions menées portent leurs fruits.

Avant d'approfondir ces points, il est nécessaire de définir ce qu'est la société de l'information et de rappeler brièvement l'histoire du SMSI. Les enjeux du Sommet pour les professionnels de l'information sont ensuite présentés ainsi que leur rôle fondamental. Un bilan est ensuite dressé des premières actions menées sur différents continents par les bibliothèques. En conclusion, la continuation des travaux entrepris à Genève se poursuit sur l'autre rive de la Méditerranée, à Tunis en vue de la tenue du Sommet de 2005.

La société de l'information, « intervalle dans l'histoire »

Manuel Castells, sociologue, définit la société de l'information comme « *une forme particulière d'organisation sociale dans laquelle la création, le traitement et la transmission de l'information deviennent les sources premières de la productivité et du pouvoir* » (1). L'information est à l'origine de l'innovation technique et de sa diffusion.

La société de l'information présente un certain nombre de caractéristiques :

- L'information est omniprésente dans toute activité humaine : même si de nombreux secteurs de la population ne sont pas encore touchés, la plupart des pays le sont. En vingt ans, cette révolution technique s'étend plus rapidement que toute autre avant elle.
- L'information est matière première et, en tant que telle, subit l'action des technologies. Il ne s'agit pas, comme par le passé, de l'information agissant sur la technologie.
- L'information est organisée selon une logique de réseau et, grâce au développement concomitant des ordinateurs, des modes de transmission de données et des formats, s'adapte à la complexité du monde actuel, est diffusée partout et accessible par tous. Cette logique favorise souplesse et flexibilité ; elle peut aussi bien être libératrice que répressive et conduire à l'exclusion.

L'intégration de l'information dans la société passe par le réseau, à partir de points d'accès différents, en temps réel ou différé. D'aucuns y voient la transformation de la culture à un moment que Manuel Castells définit comme « *intervalle de l'histoire* ».

Un fait notable est, selon l'expression consacrée, la « fracture numérique » qui s'est instaurée entre pays développés et pays les moins avancés (PMA), c'est-à-dire entre pays du Nord et pays du Sud. Selon les chiffres de l'Union internationale des télécommunications (UIT) « *il y avait en 2001, à peu près un ordinateur personnel pour cent (100) habitants en Afrique, contre vingt six (26) pour les Amériques* » (2). « *Aussi la fracture numérique doit être considérée dans son sens le plus large comme la différence qui existe entre usagers dans la double capacité d'accéder et de contribuer à la production de connaissances et de sens véhiculés sur Internet* » (3).

Accéder à la connaissance signifie pour un individu bénéficier pleinement des informations qui circulent – mais pas seulement - sur Internet et d'en faire un usage approprié à sa culture, ses capacités, ses besoins, ses intérêts et ses aspirations. « *Pour combler cette fracture, les politiques et les programmes doivent considérer l'accès proprement technique (infrastructures, points d'accès individuels et collectifs, matériels, logiciels, habiletés techniques de base de l'utilisateur) comme nécessaire mais non suffisant* » (4). En effet, l'aspect technique, à lui seul ne suffit pas pour que l'utilisateur puisse bénéficier d'un outil, il lui faut également le connaître, se l'approprier en fonction des moyens économique, éducationnel, linguistique dont il dispose, d'où le problème de l'alphabétisation : selon l'UNESCO « *le taux d'alphabétisation des pays de l'OCDE approche les 100%, celui des pays les moins avancés (PMA) est encore proche de 50%* » (5). Une question se pose alors : que signifie Internet pour quelqu'un qui ne sait pas lire ?

Le Sommet mondial sur la société de l'information : une histoire récente

Bien que plus ancien, le concept de société de l'information commence véritablement à être diffusé à la fin des années 1990. On doit à l'Union internationale des télécommunications (UIT) d'avoir lancé l'idée d'un sommet sur la société de l'information, ce qui présente à la fois des avantages et des inconvénients. L'avantage majeur est l'impact politique qu'un tel organisme représente, l'inconvénient étant que, dès l'origine, les professions de l'information (archivistes, bibliothécaires, documentalistes) ne sont pas considérées comme des acteurs de la société de l'information et ce, au profit des métiers de l'informatique. Le défi à relever est donc difficile, mais permet également de mobiliser les énergies et l'attention sur nos professions.

Aux termes de la Résolution 73 (Minneapolis, 1998) de l'Union internationale des télécommunications (UIT), son Secrétaire général a été chargé d'inscrire la tenue d'un Sommet Mondial sur la Société de l'Information à l'ordre du jour du Comité Administratif de Coordination (CAC, aujourd'hui appelé Conseil de Coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies) de l'Organisation des Nations Unies et de faire rapport au Conseil, l'organe directeur de l'UIT, sur les résultats de cette consultation. Dans le rapport présenté à la session de 1999 du Conseil, le Secrétaire général a indiqué que la réaction du CAC était positive et qu'une majorité d'autres organisations et institutions avaient exprimé le souhait de se voir associées à la préparation et à la tenue du Sommet. Il a été décidé que ce Sommet serait organisé sous le haut patronage du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'UIT étant chargée d'en diriger les préparatifs (6).

En 2001, le Conseil de l'UIT a décidé d'organiser un Sommet en deux étapes, la première devant avoir lieu du 10 au 12 décembre 2003 à Genève, et la seconde du 16 au 18 novembre 2005 à Tunis.

Dans sa Résolution 56/183, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé le cadre du Sommet adopté par le Conseil de l'UIT, ainsi que le rôle directeur principal joué par l'Union dans l'organisation et la préparation du Sommet, en collaboration avec d'autres organisations et partenaires intéressés. Dans cette même Résolution, l'Assemblée générale des Nations Unies recommande que le soin de préparer le Sommet soit confié à un comité préparatoire intergouvernemental à composition non limitée, qui en établirait l'ordre du jour, arrêterait les modalités de participation d'autres acteurs au Sommet et mettrait au point le texte du projet de déclaration et du projet de plan d'action. Les gouvernements sont invités à participer activement au processus préparatoire du Sommet et être représentés au niveau le plus élevé possible. Au terme de ladite Résolution, l'Assemblée générale des Nations Unies encourage la contribution de tous les organes compétents des Nations Unies, en particulier le Groupe d'études sur les technologies de l'information et de la communication, les autres organisations intergouvernementales (les institutions internationales et régionales ainsi que les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé) à participer activement au processus intergouvernemental préparatoire du Sommet et au Sommet proprement dit.

Une participation élargie : « l'oubli » des professions de l'information

A la lecture de ce qui précède et qui est extrait des déclarations officielles, il semble que le Sommet prenne en compte tous les acteurs intéressés. Cependant, il manque les professions de l'information qui ont donc dû se battre doublement pour être admise en tant qu'interlocuteur incontournable. Parmi les interlocuteurs, citons :

Les gouvernements et le souci de l'intérêt public

Quel que soit le niveau de revenu ou l'état des infrastructures, les gouvernements ont un rôle essentiel à jouer et doivent mettre en place des stratégies en matière d'information. Avec le souci de l'intérêt public, ils peuvent contribuer à sensibiliser l'opinion, faciliter l'accès aux informations et faire en sorte que les technologies de l'information et de la communication bénéficient à tous pour améliorer la qualité de la vie, tout en renforçant les services sociaux et l'économie. De nombreuses initiatives ont vu le jour, surtout dans les pays développés : pour l'Europe, des programmes pour soutenir l'industrie de l'information sont mis en place ; en France ou au Royaume-Uni, la mise en ligne de l'information administrative à destination du citoyen est privilégiée.

La famille des Nations Unies, catalyseur du changement

Réfléchir à un destin commun, en discuter et lui donner forme, tels sont les objectifs inhérents au Sommet, tout en tenant compte de la mondialisation des échanges. Les Nations-Unies réunissent les Etats, facilitent le dialogue avec les représentants du secteur privé, les institutions internationales et la société civile : ils sont des catalyseurs du changement. Les organisations et les institutions spécialisées du système des Nations Unies ont été sollicitées pour l'organisation du Sommet, sous la houlette de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Le secteur privé et le modèle économique

Dans ce cadre, le secteur privé est vu comme un acteur essentiel de diffusion des technologies de l'information et de la création de contenus. Sa participation au Sommet est envisagée en tant que promoteur de la croissance économique, et surtout de créateur d'emplois. La Chambre de commerce internationale (CCI) a permis de rassembler les différents acteurs du secteur privé.

La société civile et les conséquences socio-culturelles

La société civile joue un rôle de garde-fou par rapport aux conséquences socioculturelles des changements actuels : son point de vue est la nécessité de justifier démocratiquement les options stratégiques prises à tous les niveaux. *« Sa diversité et la façon souvent pragmatique dont elle aborde différentes questions en font un acteur clé du nouveau partenariat international que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies appelle de ses vœux. »* (7).

Le Sommet de Genève et les professions de l'information

Le Sommet Mondial sur la Société de l'information, qui s'est tenu à Genève en décembre 2003, a été l'occasion pour les professionnels de l'information d'affirmer leur présence, de rencontrer les délégués de l'ONU et d'inscrire leur action dans les documents officiels du Sommet, le Plan d'action et la Déclaration de principes. Cela n'aurait pas été possible sans une implication forte des instances dirigeantes de l'IFLA (International Federation of Libraries Associations and Institutions) soutenues par les bibliothécaires suisses (réunis au sein d'une association, le SLIR : Swiss Libraries for International Relations) qui se sont engagés à mettre sur pied un Pré-Sommet en novembre 2003 à l'ONU en vue de préparer le Sommet lui-même. Le succès fut au rendez-vous du Pré-Sommet qui a réuni quelque 200 bibliothécaires de 75 pays autour de tables rondes par continents : ils exposèrent leurs attentes, montrèrent des réalisations concrètes et préparèrent les rencontres avec les délégués de l'ONU (7).

Les enjeux généraux du Sommet de Genève

Le Sommet en lui-même est porteur d'enjeux pour les professionnels de l'information. En effet le problème d'accès à l'information reste crucial, il doit être universel et libre. Tout homme doit accéder à l'information indépendamment de sa race et de sa culture. Tout citoyen doit avoir accès aux informations qui relèvent du domaine public, c'est-à-dire faciliter au public l'accès aux bibliothèques nationales, aux archives et aux instituts de recherche. Ainsi tous les *« résultats des recherches menés sur des fonds publics doivent pouvoir être mis par les institutions de recherche à la disposition de l'ensemble de la communauté scientifique et des citoyens après avoir été validés par des comités scientifiques »* (8).

Selon La Déclaration de principes et le Plan d'action adoptés en décembre 2003 : *« Chacun devrait avoir les compétences nécessaires pour tirer pleinement parti de la société de l'information. Il est donc essentiel de développer les capacités et d'assurer la familiarisation avec les TIC. Les TIC peuvent contribuer à l'éducation de tous dans le monde entier, par la formation des enseignants, et à l'amélioration des conditions nécessaires à la formation permanente, car elles sont utilisables par les personnes qui sont en dehors du système d'enseignement officiel et permettent d'améliorer les compétences professionnelles. »*. En un mot *« on ne peut participer à la société de l'information que si on est capable d'utiliser et de produire de l'information »*.

Les documents de travail du Sommet : la Déclaration de principes et le Plan d'action

Le Sommet de Genève a été l'occasion d'approuver deux documents de travail : la Déclaration de principes et le Plan d'action que gouvernements et institutions de tous les secteurs de la société civile peuvent mettre en œuvre afin de réduire la fracture numérique. Les extraits mentionnés ci-dessous concernent essentiellement les professionnels de l'information.

La Déclaration de principes

Dans la Déclaration de principes, se référant à la version du 12 Décembre 2003, les bibliothèques, les bibliothécaires et les spécialistes de l'information ont été mentionnés implicitement dans la clause 21, et explicitement dans les clauses 26 et 32 :

Clause 21 : « *La connectivité a un rôle central à jouer dans l'édification de la société de l'information. Un accès universel, ubiquitaire, équitable et financièrement abordable aux infrastructures et aux services TIC constitue l'un des défis de la société de l'information et devrait être l'un des objectifs de tous ceux qui participent à son édification. La connectivité comprend également l'accès aux services de l'énergie et aux services postaux qui devraient être garantis dans le respect de la législation nationale de chaque pays* ».

La clause 21, bien que générale, traite de l'importance de la connectivité dans la société de l'information et implicitement, tous les acteurs de la société de l'information sont concernés, notamment les bibliothécaires, les spécialistes de l'information, le journalistes.

Clause 26 : « *La croissance de la société de l'information passe par la création d'un domaine public riche, qui serait à l'origine de multiples avantages : éducation du public, création d'emplois, innovation, progrès scientifiques. Les informations relevant du domaine public devrait être facilement accessibles de manière à étayer la société de l'information et devraient être protégées contre les utilisations abusives. Il faudrait renforcer les institutions publiques telles que les bibliothèques, les archives, les musées, les collections d'accès communautaire, de manière à promouvoir la préservation des archives documentaires.* »

Clause 32 : « *Les créateurs, éditeurs et auteurs de contenu ainsi que les enseignants, les formateurs, les archivistes, les bibliothécaires et les apprenants devraient contribuer activement à promouvoir la société de l'information dans les pays les moins avancés* ».

Le Plan d'action

Concernant le Plan d'action, il est subdivisé en sections. Ainsi, on note que les professionnels de l'information y sont mentionnés à plusieurs endroits :

Section C2 : Infrastructure de l'information et de la communication essentielle d'une société de l'information inclusive. 9-c : « *Dans le contexte des cyberstratégies nationales, assurer et améliorer la connectivité TIC dans tous les établissements scolaires, les universités, les établissements de santé, les bibliothèques, les bureaux de poste, les centres communautaires, les musées et toutes les institutions accessibles au public, conformément aux cibles indicatives* ».

Section C3 : Accès à l'information et au savoir.10-d : « *Les gouvernements et les autres parties prenantes devraient créer des points d'accès communautaires publics, multifonctionnels et durables offrant aux citoyens un accès abordable, ou gratuit, aux diverses ressources de communication, notamment à l'Internet. Ces points d'accès devraient dans la mesure du*

possible, avoir une capacité suffisante pour fournir une assistance aux utilisateurs dans les bibliothèques, les établissements d'enseignement, les administrations publiques, les bureaux de poste et autres lieux publics, avec un accent particulier sur les zones rurales et mal desservies, dans le respect des droits de propriété intellectuelle (DPI) et en encourageant l'utilisation de l'information et le partage du savoir ».

10-h : « Appuyer la création et l'élargissement d'un service numérique de bibliothèque et d'archives publiques, adapté à la société de l'information, par exemple en actualisant les stratégies et législations nationales relatives aux bibliothèques, en sensibilisant tous les pays à la nécessité de disposer de « bibliothèques hybrides » et en encourageant la coopération internationale entre les bibliothèques ».

Section C4 : Renforcement des capacités.11-k : « Elaborer des programmes spécifiques de formation à l'utilisation des TIC afin de répondre aux besoins des professionnels de l'information, des archivistes, des bibliothécaires, des muséologues, des enseignants, des journalistes, des postiers et autres groupes professionnels concernés. La formation de professionnels de l'information devrait être axée non seulement sur les méthodes et techniques nouvelles de création et de fourniture de services d'information et de communication, mais également sur les compétences nécessaires en matière de gestion pour garantir la meilleure utilisation des technologies. La formation des enseignants devrait porter essentiellement sur les aspects techniques des TIC, sur l'élaboration des contenus et les potentialités offertes et les problèmes des TIC ».

D'autres points pertinents et importants du Plan d'action méritent d'être incorporés dans le domaine des bibliothécaires. Notamment :

22-b : « Promouvoir des programmes de publication électronique, de différenciation des prix et d'accès ouvert afin de rendre les informations scientifiques abordables et accessibles dans les pays, dans des conditions équitables ».

22-e : « Appuyer les principes et les normes relatifs aux métadonnées afin de faciliter la coopération, ainsi que l'utilisation efficace des informations et données scientifiques collectées pour les besoins de la recherche scientifique ».

C8-b : « Elaborer des politiques et des législations nationales pour permettre aux bibliothèques, archives, musées et autres institutions culturelles de jouer pleinement leur rôle de fournisseurs de contenu - savoirs traditionnels compris- dans la société de l'information, et plus particulièrement de donner en permanence accès aux informations archivées ».

Les enjeux pour les professionnels de l'information

Les professionnels de l'information présents au Sommet de Genève ont exprimé leur préoccupation quant aux énormes disparités qui existent entre les pays riches et les pays pauvres sur le plan de l'éducation, de l'infrastructure des communications et, par conséquent, à l'accès libre et équitable à l'information et à la connaissance en général. Par exemple, comment peut-on parler de la société de l'information là où seulement 20% d'un territoire a l'électricité et 50% de la population est analphabète ? Il a été souligné que pour les régions où le degré de l'analphabétisme est encore important, il fallait maintenir, tout en profitant des nouvelles technologies de l'information, la tradition de l'information orale. Comme solution immédiate pour tâcher de réduire la fracture numérique, il a été suggéré d'établir une coopération entre les centres d'information des pays du Nord et du Sud afin d'aider les derniers à développer et gérer leurs contenus locaux.

Les enjeux pour les professionnels de l'information sont d'importance : montrer que leur savoir faire est irremplaçable pour la recherche et la diffusion d'information ; convaincre et faire prendre conscience aux politiques de leur rôle d'intermédiaire et de « passeur » d'information ; accentuer les aspects pédagogiques liés au métier notamment en formant les utilisateurs à l'usage des technologies ; être le lien indispensable entre l'information et l'utilisateur.

Ces enjeux ont constitué le point central des discussions de Genève. Il est nécessaire, pour mieux les appréhender, de dresser un premier bilan du Sommet.

Un premier bilan du Sommet : les actions menées sur le terrain par les professionnels de l'information

Il n'échappe à personne que les bibliothèques et les centres de documentation présentent des caractéristiques très différentes d'un continent à l'autre, d'un pays à l'autre : la situation politique, la formation des professionnels, le concept même de bibliothèque sont très hétérogènes et ont une implication évidente sur l'accès à l'information. Pour exemple, la zone Amérique latine et Caraïbes possède un espace bibliothéconomique dû plus au dynamisme des professionnels (individus ou associations) qu'à celui des institutions. Les bibliothécaires brésiliens ont lancé une étude sur les bibliothèques scolaires dans l'Etat de Rio de Janeiro pour montrer au gouvernement la nécessité de les développer. Au Pérou, ce sont des initiatives privées et locales qui permettent de développer les bibliothèques. En Guyane britannique, un seul point d'accès gratuit à Internet est offert à la population : la Banque mondiale et l'Unesco ont lancé un projet afin d'améliorer cette situation. Dans d'autres régions du monde, c'est l'accès au réseau électrique ou l'analphabétisation qui représentent des freins les plus importants (Madagascar) : le plus souvent, le bureau de poste est le seul point d'accès à l'information d'où l'accent mis dans la Déclaration de principes et le Plan d'action sur les postiers, ce qui peut surprendre plus d'un professionnel de l'information.

La question des réfugiés, des personnes handicapées se posent à de nombreux pays (Finlande, Suède...) et ce sont les bibliothécaires qui proposent des solutions adaptées ; en Europe centrale et de l'Est (Serbie notamment), les ressources sont concentrées dans les villes les plus importantes et la fracture numérique est une réalité ; en Asie et en Océanie, la promotion de la lecture en zone rurale est confiée aux associations de bibliothécaires avec l'aide des gouvernements (Thaïlande, Malaisie) ; le Népal, l'Inde ou le Pakistan bénéficient d'un réseau de bibliothèques étendu (au Népal : 900 bibliothèques ; en Inde, ce sont surtout les bibliothèques universitaires qui sont développées) (9).

Voici quelques exemples de situations ou de réalisations concrètes parmi beaucoup d'autres qui montrent de fortes inégalités en matière d'accès à l'information. Un point positif à noter est le rôle fondamental joué par les professionnels de l'information sur tous les continents : le manque de moyens financiers ou techniques, même s'il est flagrant, n'est pas un facteur d'empêchement. Trouver des solutions locales, rassembler les forces existantes, mettre les moyens en commun, faire comprendre aux politiques l'importance de donner accès à l'information sont autant de possibilités mises en œuvre. Si l'on ne peut pas vraiment parler d'une internationalisation des professionnels de l'information, il existe cependant un esprit commun pour avancer et une volonté farouche de surmonter les obstacles.

La poursuite de l'action entamée à Genève : le Sommet de Tunis en 2005

L'histoire du Sommet n'est pas terminée. La poursuite de l'action entamée à Genève se poursuit à Tunis où la première réunion préparatoire (PrepCom 1) s'est tenue en juin dernier (la deuxième devant avoir lieu en février 2005 à Genève). Janis Karklins (Lettonie) est désigné comme Président du Comité préparatoire ; le rapport présenté par le Secrétaire général de l'UIT mentionne que 127 pays sont représentés ainsi que l'Union européenne et la Palestine. Plusieurs groupes de travail (Groupe d'action sur les mécanismes de financement ; Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet) sont constitués et rendront leurs rapports courant 2005. Le Sommet de Tunis aura pour tâche essentielle de mesurer la mise en œuvre de la Déclaration de principes et du Plan d'action décidés à Genève, avec l'ajout d'un volet politique et d'un volet opérationnel. Une Conférence Asie-Pacifique à Bangkok en octobre 2004 et une Conférence Afrique à Accra au Ghana en février 2005 constitueront des phases intermédiaires. Ainsi, du 16 au 18 novembre 2005, le Sommet mondial sur la société de l'information se tiendra à Tunis. On ne peut qu'encourager les professionnels de l'information et de la documentation impliqués par nature dans ce processus à en prendre note et à suivre cette actualité qui les concerne directement.

Bibliographie

- (1) CASTELLS M., La Société en réseaux, vol. 1 : L'ère de l'information, Paris, Fayard, 1998.
–, Le Pouvoir de l'identité, vol. 2 : L'ère de l'information, Paris, Fayard, 1999.
–, Fin de millénaire, vol. 3 : L'ère de l'information, Paris, Fayard, 1999.
- (2) SAMASSEKOU, Adama. Le SMSI : premier pas vers une véritable société de la connaissance et des savoirs partagés. Congrès IFLA, 1-9 août 200, Berlin [en ligne]. Consulté le 01.09.04. Disponible sur <http://www.smsi.francophonie.org/IMG/pdf/151f-samassekou.pdf>
- (3) Définir des sociétés de l'information centrées sur l'être humain. Vécam [en ligne]. Consulté le 01.09.04. Disponible sur <http://www.vecam.org/IMG/pdf/WSIS-CS-Decl-25-02-04-fr.pdf>
- (4) ADBS. Les professionnels de l'information-documentation au service des citoyens, des organisations et des entreprises. Sommet Mondial sur la Société de l'Information, 10-12 décembre, Genève [en ligne]. Paris : ADBS. Consulté le 01.09.04. Disponible sur http://www.adbs.fr/site/publications/texte_ref/smsi.php
- (5) SAMASSEKOU, Adama. Le SMSI : premier pas vers une véritable société de la connaissance et des savoirs partagés. Congrès IFLA, 1-9 août 2003, Berlin [en ligne]. Consulté le 01.09.04. Disponible sur <http://www.smsi.francophonie.org/IMG/pdf/151f-samassekou.pdf>
- (6) De Minneapolis à Genève : l'histoire du Sommet mondial sur la société de l'information. [en ligne]. Consulté le 01.09.04. Disponible sur :
http://www.internet.gouv.fr/article.php3?id_article=1297
- (7) SMSI. Sommet Mondial sur la Société de l'Information [en ligne]. Consulté le 01.09.04. Disponible sur <http://www.itu.int/wsis/>
- (8) Dossier Société de l'information. *Arbido*, janvier 2004. [en ligne]. Consulté le 01.09.04. Disponible sur : <http://www.accart.nom.fr/Dossier/SocieteInfo.html>
- (9) - ADBS. Les professionnels de l'information-documentation au service des citoyens, des organisations et des entreprises. Sommet Mondial sur la Société de l'information. Genève 10-12 décembre [en ligne]. Paris : ADBS. Consulté le 01.09.04. Disponible sur http://www.adbs.fr/site/publications/texte_ref/smsi.php
- Le Sommet mondial sur la société de l'information : Genève, 10-12 décembre 2003, Tunis, 16-18 novembre 2005 : sélection de textes officiels. Dossier documentaire réalisé par Bernard Humbaire. Paris : Ministère des Affaires étrangères, 2003.
- (10) « *Libraries @ the heart of the information society* ». Proceedings of the IFLA Pre-World Summit Conference, Geneva 3-4 November 2003. Geneva, University of Geneva, 2003.

Sites de la Société de l'information

- UIT : <http://www.itu.int/wsis/>
- IFLA : <http://www.ifla.org>
- IFLA/SLIR : <http://www.unige.ch/biblio/ses/IFLA/smib00.html>
- WSIS/Geneva : <http://www.wsisgeneva2003.org/>
- WSIS : <http://www.wsis-online.net/>
- CERN : <http://rsis.web.cern.ch/rsis/>
- UNESCO : http://www.unesco.org/webworld/mdm/fr/index_mdm.html
<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001355/135529f.pdf>
- ADBS : http://www.adbs.fr/site/publications/texte_ref/smsi.php
- Union européenne : http://europa.eu.int/information_society/index_en.htm

- France : <http://smsi.internet.gouv.fr/>
- Suisse : <http://www.letemps.ch/dossiers/2003smsi/>